



Genève, le 29 avril 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et de la chancellerie d'Etat

Education à la citoyenneté: 5000 élèves votent en blanc sur la réforme fiscale fédérale et la directive sur les armes

Du 29 avril au 19 mai 2019, près de 5000 élèves et apprenti-e-s de l'enseignement secondaire II vont vivre une expérience très proche du vote de leurs aînés. Grâce à une collaboration entre la chancellerie d'Etat et le DIP, tous les élèves de deuxième année se prononceront sur les deux objets fédéraux du scrutin du 19 mai 2019 à l'aide du vote électronique.

La votation électronique en blanc, organisée dans chaque école et centre de formation professionnelle de l'enseignement secondaire II, portera sur les deux objets fédéraux du scrutin du 19 mai 2019:

1. la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA);
2. l'arrêté fédéral modifiant la directive de l'UE sur les armes.

Les bulletins de vote électronique déposés dans l'urne électronique dédiée à ce scrutin fictif seront dépouillés le dimanche 19 mai 2019, en même temps que les bulletins de vote de la votation populaire:

- la chancellerie d'Etat est responsable de l'établissement des cartes de vote électronique non nominatives pour chaque élève et apprenti-e qui prendra part à ce scrutin électronique en blanc. La carte de vote "cyber-élève" contient les mêmes informations que les vraies cartes de vote électronique, notamment les différents codes nécessaires au processus de vote en ligne;
- du côté du DIP, les enseignant-e-s des sciences humaines présenteront en classe les deux objets fédéraux soumis à votation à l'aide des synthèses brèves et neutres contenues dans la brochure fédérale officielle. Ils et elles répondront aux questions des élèves/apprenti-e-s et les encadreront dans le processus de votation électronique en blanc.

"Je ne peux que me réjouir d'une telle expérience. C'est une contribution importante à l'apprentissage de la citoyenneté", déclare Mme Anne Emery-Torracinta. "Il est essentiel de développer à l'école le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement des enfants et des jeunes". Et la conseillère d'Etat chargée du DIP de rappeler qu'elle a œuvré pour que la participation des jeunes soit formellement inscrite dans la loi sur l'enfance et la jeunesse.

Mme Michèle Righetti, chancelière d'Etat, se félicite également de cette collaboration entre le DIP et la chancellerie d'Etat pour promouvoir la participation politique des jeunes. En effet, "il

est essentiel d'encourager le vote des jeunes afin de garantir le bon fonctionnement de la démocratie". Cette opération, tout comme l'existence de projets comme CinéCivic ou la Semaine de la démocratie, contribuent à sensibiliser les jeunes et à leur faire prendre conscience de l'importance de leur voix.

Cette nouvelle expérience grandeur nature permet de répondre à l'objectif défini dans la loi sur l'instruction publique (LIP), à savoir encourager et promouvoir la participation citoyenne des jeunes.

Le DIP offre l'opportunité à la presse d'observer le déroulement de ce scrutin en blanc au sein d'un établissement participant à cet événement en contactant M. Pierre-Antoine Preti au numéro ci-dessous.

Une communication sera faite aux établissements à la suite du dépouillement des résultats.

Pour toute information complémentaire :

- *Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, en contactant M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 022 546 69 68 ou 079 754 25 90.*
- *Mme Michèle Righetti, chancelière d'Etat, PRE, T. 022 327 95 09.*